

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN PÉRIODE ÉLECTORALE

HONORABLE DÉPUTÉE NÉNÉ MARIÈME KANE

Dans certains pays africains, les cycles électoraux sont souvent entachés de violences déclenchées par des tensions politiques ou ethniques. Dans ces pays on pointe souvent du doigt le processus électoral jugé irrégulier et par moment. Les femmes sont tragiquement les principales victimes de ces violences postes électorales.

Au Sénégal du fait des longues luttes pour la démocratie et les respects des droits des femmes, nous sommes parvenus à faire des avancées assez significatives mais il faut continuer à demander plus pour qu'il 'y ait plus des femmes à l'hémicycle et dans les différentes chambres et structures de prise de décision.

Les femmes pourraient-elles donc espérer des élections démocratiques et pacifiques en Afrique?

Les femmes sont des actrices essentielles de la cohésion sociale et de la légitimité politique. Leur participation à la population active et à tous les niveaux de décision contribue à faire entendre la voix d'une plus grande partie de la population.

Seulement, les femmes sont encore largement exclues des cercles du pouvoir. Une réduction des inégalités structurelles en Afrique pourrait contribuer à atténuer les violences électorales et à en freiner l'escalade. Si on les impliquait d'une manière définitive dans les processus électoraux.

En dépit de l'existence de dispositions réglementaires, législatives, institutionnelles et structurelles favorables à l'instauration de l'égalité des sexes, de nombreuses inégalités entravent l'intégration effective dans les processus électoraux.

La parité, une presque réalité au Sénégal

La loi n° 2010 du 28 mai 2010 portant parité absolue entre les hommes et les femmes dans les instances électives et semi-électives constitue un tournant décisif dans l'histoire politique du Sénégal. Depuis le décret d'application n° 211- 819 qui date du 16 juin 2011, elle a suscité chez les femmes de tous les milieux, l'espoir de réaliser leurs aspirations légitimes dans une démocratie inclusive et participative.

C'est ainsi que depuis 2012, l'Assemblée a fait un bond considérable sur le chemin de l'égalité en faisant passer la présence des femmes à l'Assemblée nationale de 18% à 48% (33 à moins de 70 députées), faisant de cette instance l'une des plus paritaires au monde. Cependant, la bataille pour les droits des femmes est loin d'être gagnée. Ainsi, nous constatons que depuis l'adoption de cette loi, des voix masculines se sont toujours élevées pour remettre en cause sa **pertinence**.

De plus en plus de partis politiques ont tendance à vouloir se dérober à leurs obligations et au respect de la parité. L'Assemblée nationale, la deuxième institution de la République, garante des lois du pays, viole ouvertement la loi sur la parité. En 2014, après décision de justice, le bureau

municipal de la ville de Kaolack, non paritaire, n'a pas refait son élection. La quasi-totalité des bureaux municipaux ne respecte pas la parité non plus. C'est le cas dans ma circonscription de Kanel – Matam.

Toutes ces violations flagrantes et répétées de la loi sur la parité nous obligent donc à être particulièrement vigilantes car, comme nous le constatons toutes et tous, l'inclusion des femmes ne s'est jamais faite « naturellement ». On observe ainsi une volonté, sans cesse réaffirmée, d'exclure les femmes du champ décisionnel, en particulier politique, et plus largement une volonté manifeste d'étouffer leurs voix. A chaque échéance politique, la loi sur la parité est remise en cause. C'est le cas actuellement avec le rejet de certaines listes aux prochaines joutes électorales

Les réactionnaires peuvent donc remballer leurs arguments fallacieux. Les femmes ne sont pas un danger pour la démocratie. Pour faire bien, le Sénégal devrait d'ailleurs imposer à tous les organismes représentatifs, qui sont aussi garants du bon fonctionnement du pays (le Conseil constitutionnel par exemple), d'être strictement paritaires. Cela nous éviterait de dire qu'en politique, comme dans tous les autres secteurs de la vie, les femmes ne récoltent que mépris, propos vexatoires et discriminations sexistes.

Agressions verbales lors des débats

La prédominance des hommes au sein des Parlements tend à renforcer le sentiment d'impunité et la récurrence des violences contre les femmes. Ainsi, au Sénégal, où la parité à l'Assemblée nationale est la norme depuis 2010, les attaques ouvertes contre les femmes semblent fréquentes. Ce qui est de la violence proprement dite faite aux femmes en période électorale, il est lieu de souligner jusque-là la femme sénégalaise n'est pas inquiétée. Toutefois, il faut être vigilant. Pour la simple et bonne raison, certaines voix masculines n'hésitent plus à faire monter le ton. Dans les institutions comme sur les plateaux de télé ou radio, la loi sur la parité est de plus en plus indexée. D'ailleurs au sein de la deuxième institution du pays qui est l'Assemblée nationale, nous observons des écarts de langage de la part de nos collègues masculins.

Toutefois, des députées notent la persistance d'agressions verbales lors des débats en séance plénière : « Le but est clairement de nous dénigrer en tant que femmes, et cela atteint l'estime de soi de certaines ». C'est ainsi que 72 % des répondantes affirment avoir été affectées moralement par ces attaques.

Selon l'étude de l'UIP, « Pour protéger les femmes, éviter leur exclusion de la sphère politique et le découragement des jeunes aspirantes, le réseau des femmes parlementaires de la Francophonie recommande aux Parlements de l'espace des propositions de politique cadre ou la révision du règlement intérieur tendant à prévenir, sensibiliser et orienter toutes formes de violences faites aux femmes ». D'ailleurs, le réseau des femmes évoque l'adoption d'une Charte de bonne conduite propre à l'APF qui serait inscrit dans ses statuts pour que chaque section en prenne connaissance notamment lors des renouvellements de sections à la suite d'élections législatives. L'objectif de la politique cadre initié par le groupe du travail se veut simple et

adaptable de chaque section de l'APF. Enfin le réseau des femmes de l'APF recommande aussi à nos États la ratification de la résolution 190 de l'OIT.